

Liste récapitulative des délibérations

Séance du 10 Mars 2020

N° Ordre	Objet de la délibération
01	CLSH Petites vacances d'avril – Modification
02	Création d'un emploi permanent au service animation
03	Modification du tableau des effectifs du personnel communal
04	Modification des tarifs municipaux 2020
05	Remboursement exceptionnel à Mr FAUQUEMBERGUE Maxime
06	Subvention exceptionnelle – Amicale du personnel communal
07	Garantie d'emprunt à Habitat Hauts de France - Acquisition amélioration d'un logement locatif 2 cité Floris
08	Garantie d'emprunt à Habitat Hauts de France – Réalisation de 10 logements locatifs Rue d'Aire – La Minoterie
09	Acquisition de terrain – Bois Sockell
10	Cession de terrain – Ancienne friche FABEC
11	Demande de subvention LEADER – Aménagement d'un espace paysager et création d'une aire de pique-nique en bord de Lys – Modification
12	Demande de subvention LEADER – Reconstitution des anciennes écluses – Modification
13	Demande de subvention LEADER – Rénovation de la Porte d'Aire
14	Budgets primitifs 2020
15	Examen et vote du compte de gestion 2019 du Budget Communal
16	Vote du compte administratif 2019 du Budget Communal
17	Affectation du résultat 2019 du Budget Communal
18	Examen et vote du compte de Gestion 2019 Budget Pompes Funèbres
19	Vote du compte administratif 2019 Budget Pompes Funèbres
20	Affectation des résultats 2019 du Budget Pompes Funèbres
21	Examen et vote du compte de gestion 2019 Service Eaux
22	Vote du compte administratif 2019 du Budget Services Eaux

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 10 mars 2020 à 19 heures 30 minutes
Salle d'Honneur en mairie

Présents :

Mme BECUE Marie-Claude, M. BERON Jean-Marie, M. DELBECQUE Benoît, M. DOYELLE Laurent, Mme DULOT Catherine, M. FLAJOLET André, Mme GALFRE Carmen, M. GALLOIS Christian, Mme HANNEDOUCHE Sandrine, Mme JOSIEN Christine, Mme LACOUELLE Florence, Mme LESTIENNE Anne, Mme MENARD Michèle, M. SANNIER Jean-Pierre, Mme SENECA Valérie, Mme TOULOTTE Christine, M. VANDERBEKE Stéphane, M. VANYPER Morgan, M. WAROQUIER Julien

Procurator(s) :

M. GALLOIS Philippe donne pouvoir à M. DOYELLE Laurent

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. GALLOIS Philippe

Secrétaire de séance : Mme LESTIENNE Anne

Président de séance : M. FLAJOLET André

2020- 01 CLSH Petites vacances d'avril - Modification

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place d'un Centre de Loisirs sans Hébergement pendant les vacances pendant les vacances d'Avril du 14 au 17 avril 2020 ouvert aux enfants résidant à Saint-Venant ou étant scolarisés au Groupe Scolaire Lamartine-Prévert.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs votés par délibération en date du 12 décembre 2019 car la semaine de vacances ne comporte que 4 jours d'activités.

Monsieur le Maire propose donc au conseil :

- D'appliquer les tarifs détaillés dans le tableau ci-après :

	QF<700 €	701 € <QF < 1300 €	>1301 €
Semaine	42 €	46 €	50 €
Matin	22 €	26 €	27 €
Après-mi di	22 €	26 €	27 €
2ème enfant et suivant			
Semaine	38 €	42 €	46 €
Matin	19 €	22 €	24 €
Après-mi di	19 €	22 €	24 €

Monsieur le Maire propose également au conseil de permettre aux agents de la commune de bénéficier du service de cantine pendant le CLSH des petites vacances d'avril. Pour cela il propose aux membres du conseil

- De fixer à 3,20 € le prix du repas pour les commensaux.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

APROUVE les tarifs proposés.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-02 CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU SERVICE ANIMATION

Cette délibération annule et remplace la délibération n°77bis du 12 décembre 2019.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique compétent,

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 10 mars 2020,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'agent polyvalent au service animation,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent d'agent polyvalent du service animation à temps complet à compter du 13 mars 2020,
- A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C
- L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions décrites dans la fiche de poste jointe en annexe,
- La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et à l'unanimité,

DECIDE la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent polyvalent du service animation à compter du 13 mars 2020 au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints techniques.

CHARGE Monsieur le Maire de recruter l'agent affecté à ce poste.

DIT que les crédits sont prévus au budget.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-03 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,
Vu, le Code des Collectivités Territoriales,
Sur la proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité et après en avoir délibéré,
FIXE ainsi qu'il suit le tableau des effectifs du personnel communal à compter du 10 Mars 2020,

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 10 MARS 2020			
CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE DE POSTES	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET
<i>Filière administrative</i>			
Attaché	1	1	
Adj Adm ppal de 1 ^{ère} classe	2	2	
Adj Adm ppal de 2 ^{ème} classe	2	1	1
<i>Filière technique</i>			
Agent de maîtrise	1	1	
Adj Tech ppal de 2 ^{ème} classe	6	6	
Adj Technique	14	8	6
<i>Filière culturelle</i>			
Assistant d'enseignement artistique de 2 ^{ème} classe	1		1
<i>Filière animation</i>			
Adj d'animation	2	1	1

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-04 Modification des tarifs municipaux

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter à la liste des tarifs municipaux votés en conseil municipal du 12 décembre 2019 par la délibération n°2019-075 :

- Perte d'un badge de la salle des sports : 50 €
- Réunion politique d'une liste inscrite aux élections municipales de Saint-Venant : gratuité de la première réunion puis tarif de 30 € par réunion

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et à l'unanimité,

APPROUVE les propositions de Monsieur le Maire, détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-05 REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL À MR FAUQUEMBERGUE MAXIME

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de remboursement de la part de Mr Fauquembergue Maxime d'une facture de La Poste de 30,50 €, frais qu'il a dû engager suite à une erreur de numérotation de sa nouvelle habitation située Rue du Hametz-Billet.

Compte-tenu des éléments exposés, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à ce remboursement, l'erreur de numérotation ayant été commise par les services municipaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au remboursement de la somme de 30,50 € à Mr FAUQUEMBERGUE Maxime.

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-06 Subvention exceptionnelle - Amicale du personnel communal

Sur la proposition du Maire,

Le conseil municipal

- DECIDE** d'attribuer la subvention suivante :
- Amicale du Personnel Communal : 214 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-07 GARANTIE D'EMPRUNT À HABITAT HAUTS DE FRANCE - ACQUISITION AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT LOCATIF 2 CITÉ FLORIS

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de prêt n°100605 en annexe signé entre Habitat Hauts de France ESH ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le conseil municipal à l'unanimité décide

L'assemblée délibérante de la commune de Saint-Venant (62) accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 104 943,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°100605 constitué de 2 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pur son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-08 GARANTIE D'EMPRUNT À HABITAT HAUTS DE FRANCE - RÉALISATION DE 10 LOGEMENTS LOCATIFS RUE D'AIRE - LA MINOTERIE

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de prêt n°101166 en annexe signé entre Habitat Hauts de France ESH ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le conseil municipal à l'unanimité décide

L'assemblée délibérante de la commune de Saint-Venant (62) accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 287 684,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°101166 constitué de 5 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur par son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-09 ACQUISITION DE TERRAIN - BOIS SOCKEEL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition d'un ensemble foncier dit 'Bois Sockell' située entre le Malmeule et le Guarbecque, au niveau de la Rue d'Aire. Cet espace est une zone d'équilibre pour les inondations et sa préservation est capitale dans la lutte contre ce fléau.

L'objectif est de préserver ces espaces et d'en améliorer l'efficacité environnementale grâce à une gestion plus dynamique basée sur une convention avec le Conservatoire Des Espaces Naturels au profit de la biodiversité.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition des successeurs de Mr Crinquette pour cette acquisition par la commune de Saint-Venant à hauteur de 45 000 € pour une surface de 68 094 m².

Vu l'avis des Domaines ci-annexé,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte et à régler tous les frais afférents à cette acquisition.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-010 CESSION DE TERRAIN - ANCIENNE FRICHE FABEC

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le portage foncier de l'EPF concernant la friche FABEC sise Rue des Amuzoires et Dignes de la Lys.

Le portage foncier faisant l'objet d'une convention opérationnelle comprend les parcelles cadastrées AK 130, 141, 143, 144 et 176, AL 180 et AL 138.

Les parcelles AK 130, 141, 143, 144 et AL 180 ont été acquises par la commune de Saint-Venant en date du 6 juin 2019.

La parcelle cadastrée AL 138 a été acquise par la commune en date du 12 décembre 201.

Mr le Maire informe le conseil municipal du souhait de l'entreprise DELABRE sise ZI rue de Saint-Floris à Saint-Venant de se porter acquéreur de cette parcelle pour la somme de 460 000 €.

Vu l'avis des Domaines ci-annexé,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal,

DE L'AUTORISER à signer l'acte et à régler tous les frais afférents à cette acquisition.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-011 DEMANDE D'ESUBVENTION LEADER - AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE PAYSAGER ET CRÉATION D'UNE AIRE DE PIQUENIQUE EN BORD DE LYS - MODIFICATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'espaces paysagers et la création d'une aire de pique-nique en bord de Lys.

L'objectif est de compléter l'offre de stationnement et d'aire de convivialité pour les nombreux visiteurs, amateurs de tourisme fluvial et de nature.

Le coût estimatif de ces travaux est de 40 813,33 € HT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une demande de participation financière au titre du programme européen LEADER selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- LEADER 26 933,08 €
- Autofinancement 13 880,25 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de

APPROUVER le projet d'aménagement d'espaces paysagers et la création d'une aire de pique-nique en bord de Lys.

SOLLICITER la participation financière au titre du programme européen LEADER pour un montant de 26 933,08 €

DIRE que les crédits seront inscrits au budget 2020

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-012 DEMANDE DE SUBVENTION LEADER - RECONSTRUCTION DES ANCIENNES ECLUSES - MODIFICATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de reconstitution des anciennes écluses sur un terrain situé en bord de Lys.

L'objectif est de reconstituer un espace mémoire en implantant, dans un terrain qui sera dédié à l'agrotourisme et au développement d'un verger public géré de façon associative, une réalisation souvenir des anciennes écluses avec panneaux pédagogiques et création d'un espace parking.

Le coût estimatif de ces travaux est de 37 469,70 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une demande de participation financière au titre du programme européen LEADER selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- LEADER 26 228,79 €
- Autofinancement 11 240,91 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de

APPROUVER le projet de reconstitution des anciennes écluses sur un terrain situé en bord de Lys

SOLLICITER la participation financière au titre du programme européen LEADER pour un montant de 26 228,79 €

DIRE que les crédits seront inscrits au budget 2020

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-013 DEMANDE DE SUBVENTION LEADER - RÉNOVATION DE LA PORTE D'AIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de rénovation de la Porte du Nord située derrière l'école primaire, Chemin de Ceinture.

L'objectif est de rénover cette Porte, vestige des fortifications Vauban, fragilisée et abimée par le temps.

Le coût estimatif de ces travaux est de 136 208,83 € HT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une demande de participation financière au titre du programme européen LEADER selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- LEADER 95 346,18 €
- Autofinancement 40 862,65 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de

APPROUVER le projet de rénovation de la Porte du Nord située derrière l'école primaire, Chemin de Ceinture

SOLLICITER la participation financière au titre du programme européen LEADER pour un montant de 95 346,18 €

DIRE que les crédits seront inscrits au budget 2020

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-014 BUDGET PRIMITIF

Le Conseil Municipal,

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

- Dépenses : 4 717 578,00

- Recettes : 4 420 466,00

Fonctionnement

- Dépenses: 5 341 130,00

- Recettes : 5 341 130,00

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-015 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET COMMUNAL

Le Maire expose aux membres du conseil Municipal que le compte de gestion est établi

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis
Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2019 du budget communal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-016 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET COMMUNAL

vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 818 640,00
Réalisé :		1 243 382,42
Reste à réaliser :		412 392,00
Recettes	Prévu :	1 818 640,00
Réalisé :		691 038,26
Reste à réaliser :		709 504,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	3 377 968,00
Réalisé :		2 611 723,08
Reste à réaliser :		0,00
Recettes	Prévu :	3 377 968,00
Réalisé :		3 290 002,14
Reste à réaliser :		0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-552 344,16
Fonctionnement :	678 279,06
Résultat global :	125 934,90

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-017 AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, André FLAJOLET, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 le 10/03/2020

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **331 243,54**

- un excédent reporté de : **347 035,52**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **678 279,06**

- un déficit d'investissement de : **552 344,16**

- un excédent des restes à réaliser de : **297 112,00**

Soit un besoin de financement de : **255 232,16**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT **678 279,06**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **255 232,16**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **423 046,90**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **552 344,16**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-018 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET POMPES FUNEBRES

Le Maire expose aux membres du conseil Municipal que le compte de gestion est établi

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2019 du budget pompes funebres, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-019 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET DES POMPES FUNEBRES

Le conseil municipal

vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses Prévu : **0,00**

Réalisé : **0,00**

Reste à réaliser : **0,00**

Recettes Prévu : **0,00**

Réalisé : **0,00**

Reste à réaliser : **0,00**

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 934,00
Réalisé :		1 924,00
Reste à réaliser :		0,00
Recettes	Prévu :	1 934,00
Réalisé :		2 968,50
Reste à réaliser :		0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	1 044,50
Résultat global :	1 044,50

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-020 AFFECTATION DES RESULTATS 2019 POMPES FUNEBRES

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, André FLAJOLET, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 du Budget Pompes Funèbres le 10/03/2020

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 409,67
- un excédent reporté de : 634,83

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 044,50

- un déficit d'investissement de : 0,00
- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un besoin de financement de : 0,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT 1 044,50

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 1 044,50

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 0,00

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-021 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 DU SERVICE DES EAUX DE SAINT-VENANT

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 DU SERVICE DES EAUX

Le Maire expose aux membres du conseil Municipal que le compte de gestion est établi

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2019 du service des eaux de saint-venant, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracés et les résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2020-022 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET DES SERVICES DES EAUX

Le conseil municipal

vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	145 595,00
Réalisé :		23 892,73
Reste à réaliser :		0,00
Recettes	Prévu :	145 595,00
Réalisé :		145 594,08
Reste à réaliser :		0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	108 930,00
Réalisé :		105 887,15
Reste à réaliser :		0,00
Recettes	Prévu :	108 930,00
Réalisé :		48 987,24
Reste à réaliser :		0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	121 901,35
Fonctionnement :	-56 899,91
Résultat global :	65 001,44

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour rappel, total budget :	
<u>Investissement</u>	
- Dépenses :	5 129 970,00 (dont 412 392,00 de RAR)
- Recettes :	5 129 970,00 (dont 709 504,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
- Dépenses :	5 341 130,00 (dont 0,00 de RAR)
- Recettes :	5 341 130,00 (dont 0,00 de RAR)

Fait à SAINT-VENANT
Le Maire,

Jac FURJON

